



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180412-CONS-AG-18-048
-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 12 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget Primitif 2018 – Budget Principal

L'An Deux Mille dix-huit, le 12 avril à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 26 mars 2018.

PRESENTS :

Linda PIPERI, Michel PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Ivana POLISINI, Marie-Dominique CARRIER, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean BIAGGINI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Dominique ROSSI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Michel ROSSI, François TATTI, Françoise VESPERINI

POUVOIRS :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Emma MUSSIER	à	Michel ROSSI
Emmanuelle de GENTILI	à	Michel PERETTI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Thérèse LORENZI, Catherine MEZZANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Budget Primitif 2018 – Budget Principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 Décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, intervenu en séance communautaire du 5 avril 2018 ;

Vu le Débat d'Orientaion Budgétaire du 5 avril 2018 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal, avec reprise des résultats des comptes administratifs 2017 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 9 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 avril 2018 ;

Vu le rapport de présentation n°3 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(Abstention MM. Riolacci et Zuccarelli)

D'adopter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal qui s'établit en recettes et en dépenses à 47 643 000 €

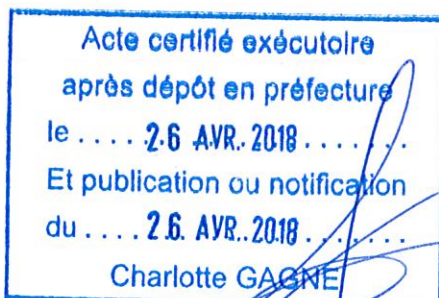
DEPENSES

Investissement : 10 810 000 €
Fonctionnement : 36 833 000 € dont 1 200 000 € de virement

RECETTES

Investissement : 10 810 000 € dont 1 200 000 € de virement
Fonctionnement : 36 833 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI